

Préface à un texte scientifique

Hubert Aquin

Volume 8, numéro 1 (43), janvier–février 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30033ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Aquin, H. (1966). Préface à un texte scientifique. *Liberté*, 8(1), 3–4.

préface à un texte scientifique

Il me serait pour le moins difficile de considérer avec la moindre objectivité les délits politiques. D'ailleurs, l'objectivité à mon sens se trouve immanquablement l'apanage exclusif de ceux qui sont du côté du pouvoir. C'est donc une notion pourrie, dévaluée, qui n'est pas synonyme de lucidité, mais de légitimité. Bien souvent, hélas, l'objectivité sert de paravent à une vision dominatrice de toute situation; n'ont recours à la divine objectivité que ceux qui contrôlent aussi la police ou l'armée. Puisqu'il en est ainsi, que les propriétaires incessables de l'objectivité jouissent de leur privilège, ce n'est pas moi qui leur contesterai le droit de s'en lécher les babines.

L'étude de Denis Szabo sur les délits politiques procède d'une objectivité un tantinet plus objective et moins repoussante. Toutefois, je discerne dans cette attitude d'esprit un postulat non-écrit qui n'est pas sans me décourager à jamais de faire de la criminologie! Et ce postulat, voici comment je le formulerais: la notion "scientifique" de délits politiques ne paraît plutôt de la morale juridique. Après avoir parcouru son texte, j'avais envie de conclure — en mon for intérieur — que toutes ces nuances, dont certaines sont fort intéressantes, appellent quelques modifications infimes aux articles des divers codes de lois sous lesquels tombe fatalement toute initiative "non-légitimiste" en politique. Je ne sais si Monsieur Szabo croit possible d'améliorer à ce point les articles du code criminel que toute volonté révolutionnaire traduite par des actes pourrait être respectée en cela — mais en cela seulement — qu'on en aurait codifié les diverses manifestations. Je ne peux que trouver louable une telle volonté de faire le bien et d'éviter le mal, de pratiquer une tolérance judiciaire de bon

aloi à l'égard des "délinquants politiques". Tant de bonne volonté décourage et pourrait, de façon seconde, inciter de virtuels "délinquants politiques" à s'adonner à la criminologie plutôt que de faire la révolution.

Pour tout dire, le texte hautement scientifique de Szabo parle de "délits" et de "délinquants politiques". Or, c'est là nous donner la clé de son point de vue : la criminologie n'a pas pu se défaire du caractère péjoratif et accusateur que la morale courante a accoutumé d'affecter à ces réalités. Il en va de même pour le nom même de "criminologie" qui exhale une notion du crime qui ne peut être que celle des bonnes gens qui ne tueraient pas une mouche.

Du côté des activistes, des agitateurs, voire même des délinquants politiques, on n'invoque pas la science pour conjurer tel ou tel régime politique par l'action. Pourtant, cela serait possible, à la rigueur ! On pourrait nommer "légitimologie" la science qui se penche sur le problème des "délinquants légitimistes". Et on pourrait faire l'histoire des régimes politiques d'après l'optique révolutionnaire, qualifiant ainsi plus ou moins péjorativement la conduite d'un Gérard Pelletier, par exemple, ou celle des "Ernest Lapointe" dont la recrudescence a de quoi inquiéter la conscience scientifique des révolutionnaires, ainsi que leur sécurité.

C'est sans doute à cause de tout cela que, depuis plusieurs mois, je me suis fait fort de m'opposer à ceux de mes collègues de LIBERTE qui proposaient un numéro spécial de la revue au sujet des délits idéologiques ou politiques. Comme je suis conscient de n'être pas "objectif" (cf : infra), j'étais sans pudeur ma subjectivité et je m'expose, en faisant de la sorte, à me faire traiter de "délinquant politique". Mais, au point où j'en suis . . .